



Rôle de Trésorier(ère) **de l'Association des Sculpteurs de Saint-Eustache**

Le Trésorier est sous la direction et la surveillance du Président et du Conseil d'Administration (CA). Ce dernier décide du cautionnement qu'il doit fournir dans l'exercice de sa charge.

Tâches du Trésorier:

- Être présent et participer aux Assemblées Générales Annuelles et aux réunions du CA.
- Recevoir le fonds de l'Association destiné au budget administratif et au budget d'activités.
- Tenir le livre de comptabilité faisant état des recettes et dépenses.
- Recevoir des membres et de toute autre personne les sommes dues à l'Association.
- Déposer tous les fonds reçus dans une banque indiquée par le Conseil d'Administration; ne payer les comptes de l'Association qu'avec l'autorisation expresse du Conseil.
- Signer tous les chèques, une fois le paiement approuvé par le Conseil, et faire signer tous les chèques par le Président.
- S'assurer de la mise à jour et paiement des assurances, Registre des Entreprises et inventaire (incluant valeur et dépréciation) des avoirs de l'Association.
- Payer les professeurs.
- Participer et aider au montage des activités tel que l'exposition des œuvres, le souper de Noël et de fin d'année et les kiosques de la Saint-Jean et du Festival de la Galette.
- Exercer toutes les autres fonctions connexes à sa fonction que le Conseil peut de temps à autre lui assigner.